

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs BOUCHER Dany, CHARLET Bruno DESHAYES Nicolas, GUEDON Sonia, HUE Corinne, ROEHM Sébastien, SCIPION Anita, SERGENT Maria, Marilyne TRANQUART formant la majorité des membres

en exercice; le Conseil Municipal étant composé de 14 membres.

Absents : DE WILDE André a donné pouvoir à Bruno CHARLET, BERNARD Nicolas, MILON David, PARIS Vincent, Franck

POUBELLE.

Secrétaire : Marilyne TRANQUART

Ouverture de séance

1. APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT 2019 :

En 2019, il a été procédé aux redistributions de compétences suivantes entre les communes et la communauté de communes :

- Sont restitués aux communes les compétences et les équipements suivants :

Le bâtiment RASED situé à Beaumont le Roger

La gestion des eaux pluviales urbaines

- Est étendu sur l'ensemble du territoire la compétence exercée par la communauté de communes en matière de transport des élèves vers les piscines.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences. Elle s'est donc réunie à plusieurs reprises afin de déterminer le coût net des compétences transférées.

Ces travaux ont conduit à la validation du rapport d'évaluation des charges transférées lors de la CLECT du 02/10/2019.

Ce rapport est soumis à l'approbation des communes. Ces dernières s'expriment à la majorité qualifiée dans les 3 mois suivants la transmission du rapport de la CLECT.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu l'article L.5214-46 du CGCT ;

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL/BCLI/2016-93 du 28 septembre 0216 portant la création de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les statuts de la communauté de communes approuvés le 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté Préfectoral DELE/BCLI/2019-7 portant modification des statuts de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts ;

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 02 Octobre 2019 et joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- Approuve le rapport de la CLECT
- Autorise M. Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

2. DIAGNOSTIC RECHERCHE D'AMIANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un diagnostic de recherche d'amiante est nécessaire avant les travaux de construction des 4 nouvelles salles de primaire et de l'extension de l'école maternelle existante.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société APAVE pour un montant de 1068€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- **De choisir** la société APAVE, pour un montant de 1 068€ HT. Les crédits seront imputés au Budget Primitif 2020.
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour la réalisation du diagnostic

3. PROJET ECOLE

-Modification du plan de financement :

Monsieur le maire averti le Conseil que les services de l'Etat ont signalé que la commune devait procéder à la modification du plan de financement de la demande de DETR déposée sur le portail des démarches simplifiées le 22 novembre dernier.

Doivent être pris en compte en plus les frais de publicité ainsi que les frais d'études : Bureau de Contrôle ainsi que la commission de Sécurité Prévention de la Santé.

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
1	MONTANT TOTAL DU PROJET H.T.	1 488 440 €
2	SUBVENTION D.E.T.R. ENVISAGEE	595 376 €
3	AUTRES SUBVENTIONS DEMANDEES (Préciser le Type de subventions)	
	Conseil Départemental de l'EURE	446 532 €
	C.A.F	148 844 €
4	AUTOFINANCEMENT	297 688 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020.

- Diagnostic recherche d'amiante :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un diagnostic de recherche d'amiante est nécessaire avant les travaux de construction des 4 nouvelles salles de primaire et de l'extension de l'école maternelle existante.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société APAVE pour un montant de 1068€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- **De choisir** la société APAVE, pour un montant de 1 068€ HT. Les crédits seront imputés au Budget Primitif 2020.
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour la réalisation du diagnostic.

-Diagnostic qualité de l'air :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Services de l'Etat nous ont indiqué que la commune devait procéder un diagnostic de la qualité de l'air intérieur de l'école maternelle.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Société APAVE pour un montant de 1 977.80 € HT
- Société BUREAU VERITAS pour un montant de 3 087€ HT

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- **De choisir** la société APAVE pour un montant de 1 977.80€ HT
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du diagnostic.
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes au BP 2020.

4. SALLE DES FÊTES DU TILLEUL

-Avenants travaux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer des avenants aux marchés publics de rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Tilleul Othon suite à des modifications des travaux en cours de chantier :

	Montant H.T. Marché	PLUS VALUE/ MOINS VALUE	Montant H.T. Marché
Lot 1 Ent. LIEBAULT	34 857 €	- 1 260.00 €	33 597.00€
Lot 3 Ets HUBY	46 781.32 €	1 273.47 € 558.46€	48 613.25€
	105 626.74 €	571.93€	106 198.67€

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés entraînant une plus value d'un montant total de 571.93€ HT, de prévoir les crédits budgétaires suffisant à l'article 21318 du BP 2020

-Devis bureau de contrôle :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes « Maurice LENFANT », commune déléguée de TILLEUL OTHON.

Ce bureau sera chargé de s'assurer de limiter les risques de sinistres dès la conception du projet, jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société APAVE pour un montant de 1 930€ HT

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- **De choisir** la société APAVE comme bureau de contrôle pour les travaux en cours de la salle Communale de la commune déléguée de Tilleul Othon.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

- **De prévoir** les crédits nécessaires au BP 2020.

-Tarifs de location et règlement d'utilisation :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il doit décider des tarifs de location à mettre en place suite à la rénovation de la salle polyvalente « Maurice LENFANT » du Tilleul Othon. Ainsi que la mise en place un règlement d'utilisation de la salle: Etat des lieux d'entrée et sortie / montant chèque de caution /conditions de locations...

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de mettre en place plusieurs tarifs : Communal / Hors Communal/ Associatif.

Et de décider du montant du ou des chèques de cautions à mettre en place pour le respect du ménage et des locaux.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- **De demander** à la commission salle des fêtes d'établir une grille tarifaire, ainsi que de rédiger un règlement pour la proposer au vote lors du prochain conseil municipal.

5. CONTRAT DE MENAGE DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que Mme POTIN, agent en charge de l'entretien des locaux sera en retraite à partir du 01 janvier 2020.

Il présente au Conseil les devis concernant le ménage de l'ensemble des locaux fourni par la commission ménage.

Monsieur le Maire présente la synthèse suivante :

SOCIETES	TOTAL AVEC VITRES/MOIS	TOTAL AVEC SDF/MOIS	TOTAL AVEC EGLISES/MOIS S	TOTAL /AN
A.T.H.	305.83€/MOIS	634.16 €	679.58 €	8 154.96 €
MORIN	353.01€/MOIS	428.01 €	580.16 €	6 961.92 €
GALLIER	REPNSE INCOMPLETE PROPOSITION NON RETENUE			
L'ENTRETIE N	293.08/MOIS	340.24 €	466.74 €	5 600.88 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- **De choisir** la société l'Entretien pour le nettoyage des locaux de la commune à partir du 01 janvier 2020.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.
- **De prévoir** les crédits budgétaires pour le BP 2020 et suivants.

6. BARDAGE DU PREAU COUR DE LA MAIRIE A GOUPILLIERES

Monsieur le Maire présente au conseil les devis pour la fourniture et la pose d'un bardage bois au niveau du préau de la mairie de Goupillières afin de protéger des intempéries la balayeuse récemment achetée.

- Société Atelier du Bois Debout pour un montant de 7 365.97€ HT
- Sas Rizet Couverture pour un montant de 7 534.40€ HT
- Société Maugy a signalé ne pas pouvoir réaliser cette pose.

le conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux différents devis fournis, les tarifs proposés étant trop élevés.

De nouveaux devis de maçonnerie et enduit seront demandé, les tarifs pouvant peut-être moins élevés que pour la pose d'un bardage bois.

7. TRAVAUX 2020 : ELECTRICITE DE L'EGLISE DU TILLEUL OTHON

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de sécurisation électrique de l'Eglise Saint Germain de Tilleul Othon démarrera en 2020.

Un premier diagnostic de l'ensemble de l'édifice a été effectué en 2016, par Mme CARON architecte DPLG, L'Atelier Vincent Jaillette maître Verrier et Georges-Louis BARTHE.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un diagnostic de l'ensemble du système électrique de l'église sera à prévoir avant le démarrage de la tranche de sécurisation électrique.

Suite à ce diagnostic Monsieur le Maire proposera au Conseil la mise en place d'une commission Eglise qui sera chargée du suivi des travaux ainsi que des rdv avec les entreprises susceptibles de réaliser les travaux de sécurisation électrique.

Départ de Monsieur Dany BOUCHER.

- Panneaux maison des livres :

Monsieur Deshayes 1^{er} Adjoint présente au Conseil le modèle de logo maison des livres qui sera implanté sur panneaux afin de permettre une meilleure identification du lieu : Maison des charitons (local à côté de l'église de Tilleul Othon).

Monsieur DESHAYES informe les conseillers que ce logo a été présenté aux bénévoles de la maison des livres Mesdames Tordjman, Flat et Monsieur Delange qui ont favorablement accueillis ce logo. La réalisation de ces panneaux sera proposé au Lycée des métiers de Brionne.



- Date de fermeture des mairies Noël 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fermeture des mairies déléguées de Tilleul Othon et de Goupillières du 20 décembre 2019 au 04 janvier 2020 inclus.

Monsieur le maire rappelle qu'en cas d'urgence les habitants de GOUPIL-OTHON peuvent appeler le portable de mairie 06.79.54.32.66

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 00

Goupil-Othon 13 décembre 2019

Le Maire Sébastien ROEHM

COMMUNE DE GOUPIL-OTHON